

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| □ Réclamation | : contact@mupras.com |
| □ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| □ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 1055135

128037

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 8264

Société : R.A.P. Performé

Actif Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : Davine Da Silva

Date de naissance : 28/05/62

Adresse : Rue Ain Dlilas Résidence Roxy Al Jorrah

Hgt 42 Bourgogne CASA ANFA
Tél : 06 61 138 134 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Jamal BENJELLOUN TOUMI
Cabinet de Neuro-psychiatrie
et de Sexologie
203, Bd. Zer touni - Casablanca
Tél. 05 22 05 21 36 '37

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 16/08/2022

Nom et prénom du malade : Davine Da Silva Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Endiabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 16/08/2022

Signature de l'adhérent[e] :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16-08	C3		40000	Dr. Janjal BENJELLOUN Cabinei de Neuro-psychiatrie et de Sexologie 103, Bd. Zer touni - Casablanca Tel: 05 22 95 01 36
27.2.24	P.G.			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE BOURGOGNE BERRADA ZAY Halim 1, bd. Zerhoun Casablanca Tél. 06 22 22 22 22	16/08/2022	1030.90 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Benjelloun Touimi Jamal

Neuropsychiatre & Psychothérapeute

Sexologue

Adulte et Enfants

Electroencephalographie

الدكتور بن جلول للتوعي جمال.

اختصاصي في الأمراض النفسية والعصبية

الأمراض الجنسية والصعوبات الجنسية

العلاج والتحليل النفسي

الخطيط الكهربائي للدماغ

Casablanca; le : الدار البيضاء، في :

16 Aout 2022

MOUINE DALILA

29600x2

552,00

1- Seroquel 100

: 1 cp le soir



HARADA TAZI
PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAZI Halima
341, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél: 05.22.27.73.44

2950 X 2

354,00

2- Inidep 50

: 1 cp le matin
1 jour sur 2



1030,90

3- Témesta 2.5

: 1 cp matin et midi
2 ep le soir



Traitemen~~t~~ de 90 jours

Dr. Jamel BENJELLOUN TOUIMI
Spécialiste de Neuro-psychiatrie
Spécialiste de Sexologie
Bureau: 341, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél: 05.22.27.73.44

Signé : Dr. Benjelloun Touimi
Jamal

203، شارع الزرقطوني - (قرب التوين) - الطابق الرابع - الدار البيضاء - الهاتف : 0522 95 01 37 / 0522 95 01 36

203, Bd. Zerkouni - (Près de Twin Center) - 4^e Etage - Casablanca - Tél : 0522 95 01 36 / 0522 95 01 37

124,90

Inidep® 50 mg
Chlorhydrate de sertraline
30 Comprimés pelliculés



6 118000 331841

118001 021307
Bouteille de 60
SYNTHÉMÉDIC
22 rue acoucheur blou al aquam roches
noires carabianca
SEROQUEL
100mg
Boîte de 60
289/16 DMP/21NSF P.P.V:276,00 DH
6 118001 021307

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V :29DH50
6 118000 011576